



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 5 février 2003

**Prime de vacances versée aux personnels municipaux en activité au  
titre de l'année 2003**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers* :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Jannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**Secrétaire de séance :**  
Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

-

*Conseillers* :

M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Direction Ressources Humaines****Prime de vacances versée aux personnels municipaux en activité  
au titre de l'année 2003**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 10 décembre 2001, le Conseil Municipal a fixé le montant de la prime de vacances 2002 à 697,45 €.

Celle-ci peut être revalorisée chaque année dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires, à savoir dans la limite de l'augmentation des salaires de la Fonction Publique.

En 2002, les salaires de la Fonction Publique ont augmenté de 1,3 %. En conséquence, le montant de la prime de vacances 2003 peut être fixé, en prenant la valeur de celle de l'année 2002 majorée de 1,3 %, soit 706,52 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter de fixer le montant de la prime de vacances versée aux personnels municipaux en 2003 à 706,52 €, sachant que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget principal et annexes 2003.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)